



Commission scolaire  
des Hautes-Rivières

# AFFICHAGE

## **À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières**

La Commission scolaire des Hautes-Rivières dessert une population très variée de près de 18 000 élèves répartis sur un territoire de 1 450 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. Son réseau d'établissements se compose de 36 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 école à vocation particulière, 1 centre de formation professionnelle et 1 centre de formation aux adultes. Plus de 90 % de son personnel oeuvre en lien direct auprès des élèves, dont plus de 1 500 enseignants qui ont à coeur d'offrir des services de grande qualité afin de favoriser la réussite des élèves.

**AGENTE OU AGENT DE DÉVELOPPEMENT**  
**EN FORMATION PROFESSIONNELLE**  
**REMPLACEMENT À 80 % (28 H/SEMAINE)**  
**JUSQU'EN JUIN 2015**  
**# PNE 14-09-002 (E)**

### **Nature du travail**

L'emploi d'agente ou agent de développement comporte plus spécifiquement la recherche, l'analyse et le développement d'activités reliées à une thématique particulière telle que les relations avec la communauté, la prévention de la violence et de la toxicomanie, l'analyse des besoins de formation des entreprises, le développement organisationnel, le développement du support technologique, la révision de processus administratifs. L'agente ou l'agent voit à la planification, la coordination et l'animation de la mise en œuvre d'un plan d'action en lien avec une thématique et faisant appel aux ressources internes et externes de la commission

### **Quelques attributions caractéristiques**

L'agente ou l'agent de développement contribue à la réalisation, puis à la mise à jour, du plan stratégique de la commission scolaire concernant la thématique pour laquelle elle ou il intervient; le cas échéant, elle ou il se familiarise avec les différents programmes concernant le dossier auquel elle ou il est affecté, évalue leur pertinence, les fait connaître aux intervenantes et intervenants du milieu et en facilite la mise en œuvre.

Elle ou il analyse les besoins du milieu, identifie les ressources disponibles des réseaux interne et externe, consulte les intervenantes et intervenants, élabore un plan d'action, en informe le personnel d'encadrement des services et des établissements et formule des recommandations.

Elle ou il élabore et réalise, avec d'autres ressources de la commission scolaire, des activités de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention du personnel concerné par les différents programmes et activités du dossier.

Elle ou il établit et maintient des relations de collaboration avec les représentantes et représentants des organismes partenaires pouvant être impliqués dans les différents programmes étudiés pour obtenir ou fournir des avis ou des renseignements; elle ou il intervient auprès des organismes concernés pour faire connaître les ressources et les services de la commission scolaire et des établissements.

Elle ou il représente la commission scolaire auprès des divers partenaires et ressources avec lesquels elle ou il entre en rapport; elle ou il anime les rencontres des spécialistes intéressés; elle ou il coordonne le travail des groupes concernés par la thématique.

Elle ou il procède périodiquement à l'évaluation des activités en lien avec la thématique pour laquelle elle ou il intervient; elle ou il émet des commentaires, produit des rapports et formule des recommandations en vue de la réalisation des activités.

Voici la liste des dossiers spécifiques :

- Participe aux travaux de développement de la formation professionnelle.
- Développe le dossier de reconnaissance des acquis.
- Fait la promotion de l'offre de service de la formation professionnelle.
- Autres dossiers.

**Qualifications requises**

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié.

**Traitement annuel**

De 39 947 \$ (échelon 01) à 75 729 \$ (échelon 18).

N.B. : La Commission scolaire des Hautes-Rivières se réserve le droit, avant la nomination, de procéder à une vérification des antécédents judiciaires. La Commission scolaire des Hautes-Rivières applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature.

Les personnes intéressées pourront faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre faisant part de leur intérêt et l'expertise développée en lien avec les différents dossiers spécifiques de l'affectation. Au plus tard le vendredi 19 septembre 2014, à 16h00 par télécopieur, par courriel ou par courrier à :

Service des ressources humaines  
Commission scolaire des Hautes-Rivières  
210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6N3  
[cvprofessionnel@cshdr.qc.ca](mailto:cvprofessionnel@cshdr.qc.ca) Télécopieur : (450) 359-1569